

Bulletin

Août 2009

Municipalité de Larder Lake

***** Hydro One *****

Hydro One désire informer tous les résidents de Larder Lake qu'il y aura une panne de courant le dimanche 13 septembre 2009 entre 7 h et 13 h. Cette panne planifiée est nécessaire pour l'entretien du système.

***** Facture finale de taxes foncières 2009 *****

Veuillez noter que la facture finale de taxes foncières de 2009 sera postée vers la fin d'août avec le 30 septembre 2009 et le 30 octobre 2009 comme dates d'échéance.

***** Tournoi de pêche annuel à la barbotte pour enfants *****

Le tournoi de pêche annuel à la barbotte de Larder Lake pour enfants du 18 et 19 juillet 2009 fut mené avec succès. Vingt-huit enfants ont participé et un total de 46 barbottes furent prises.

Merci aux bénévoles suivants qui ont donné de leur temps pour organiser et rendre le tournoi possible : Bill et Lucille Aitchison, Bradley Aitchison, Brandon Aitchison, Stephanie Aitchison, Dylan Aitchison, Devin Aitchison, Kyle Croley et Bob Croley.

Les gagnants du tournoi furent :

- Première position Kyle Croley
- Deuxième position Dylan Wnuk
- Troisième position Brandon Aitchison
- Quatrième position Bradley Aitchison
- Cinquième position Ethan Sheldon

Merci aux commanditaires suivants pour leurs généreux dons en argent, prix et trophées

- Ministère des Richesses naturelles - Financement
- Club Lions de Larder Lake – Trophées
- Larder Sports and Marine – Cornets de crème glacée pour les participants
- Team Rosko Power Sports – Prix
- Northern Freedom – Prix
- Katrine Exploration – Financement
- Tigre Géant – Prix
- Grant Home Hardware – Prix
- Last Chance Liquidation - Prix
- Pinewood Park Motors– Prix
- Paul Boucher – Prix
- Canadian Tire – Prix
- GMC – Financement
- Pettenuzzo's Indépendant – Prix
- Aitchison Construction, Vachon Construction, Larson Construction – Prix

Merci à tous les participants, on se revoit l'an prochain!

******* Rappel *******

Le bureau municipal sera fermé le lundi 7 septembre 2009 pour la Fête du Travail.
Bonne longue fin de semaine à tous!!

******* Un message de notre maire *******

VÉHICULES TOUT TERRAIN

Votre conseil municipal a autorisé le passage des véhicules tout terrain (VTT) sur nos rues pour se rendre dans les sentiers de la forêt. **NOTE : Ceci est un privilège et non un droit!!**

Due à certaines personnes qui abusent de ce privilège voici quelques-uns des 38 règlements 316/03 du Code de la route.

- Route 66, interdit
- Route 624, sur l'accotement seulement

Exemples :

- # 17 Conduire un VTT sans assurance – Amende jusqu'à 5000 \$
- # 18 Le conducteur de VTT doit posséder un permis de conduire valide
- # 19 Le conducteur doit porter un casque conforme aux règlements
- # 22 (1) La limite de vitesse est plus basse que les limites affichées :
 - (a) 20 km/h — routes dont la limite est de 50 km/h ou moins
 - (b) 50 km/h — routes dont la limite est de plus de 50 km/h
- #24 VTT peuvent circuler sur l'accotement dans la même direction que la circulation

Loi sur les véhicules tout terrain

- # 4 (1) Nul propriétaire d'un véhicule tout terrain ne doit pas autoriser un enfant âgé de moins de douze ans de conduire ce véhicule.

Une copie de toutes les infractions peut être obtenue sur demande à notre bureau municipal. Toute non-conformité aux règlements de la route augmentera les patrouilles par la Police Provinciale de l'Ontario.

Veuillez respecter les autres et accroître la sécurité de la collectivité.

FEUX D'ARTIFICES OU PÉTARDS

NOTE : Il est interdit de tirer un feu d'artifice dans les limites de la municipalité sans le consentement écrit du Service des incendies de Larder Lake.

Ceci est un rappel que vous pourriez être tenu criminellement responsable advenant un incendie, la maison de votre voisin, ou possiblement la votre.

Due à cet acte dangereux votre responsabilité serait énorme. Pour en savoir plus contacter Renald Jacques, chef pompier.

Merci de votre collaboration

John Roddick, maire